

# **Appui à l'intensification de la production riz au Gabon**

## **Contexte**

Le riz est l'une des principales céréales les plus importantes qui constitue l'aliment de base pour plus de la moitié de la population mondiale qui selon les estimations va rebondir de 1.3% avec les aides publiques de 2023 -2024 et atteindre le chiffre record de 523 millions de tonnes en 2024. La production en riz blanchi de l'Afrique sub saharienne est loin de satisfaire la demande croissante de sa population qui implique le recours aux importations massives de riz blanchi pour compléter le déficit. Le Gabon n'échappe malheureusement pas à cette triste réalité où les importations de riz blanchi sont estimées à plus de 95 286 tonnes pour une valeur de plus de 41 milliards de FCFA (Conseil Gabonais de Chargeurs, 2024) pour l'année 2023 représentant plus de 10% des importations du pays.

En 2018, le Gabon a adhéré à l'initiative de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) dont l'objectif est le développement de la riziculture en Afrique au Sud du Sahara en doublant la production dans les pays membres. C'est dans ce cadre que le Gabon s'est inscrit dans le processus de formulation de sa Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) à l'instar de tous les pays membres afin de booster la production rizicole locale. De plus, dans l'optique de soutenir l'initiative CARD, le Programme National de Sélection d'Amélioration Variétale et de Production de Semences (PNSAV-PS) a été créé au sein de l'Institut de Recherche Agronomiques et Forestières (IRAF) pour conduire des programmes d'améliorations de plantes des différentes cultures dont le riz. Ainsi, cinq (5) variétés de « riz made in Gabon » à haut rendement adaptées aux conditions agro-pédo-climatiques du Gabon qui vont permettre de produire la semence de qualité suivant les normes de qualité.

En effet, la promulgation de la loi n°14/2021 portant politique semencière en République Gabonaise et tous les outils réglementaires en cours de validation portant sur les décrets relatifs au Conseil National Semencier, les modalités d'inscription au catalogue officiel des variétés et Espèces, les procédures de contrôle et de certification de semences en cours de validation pour encadrer efficacement le sous-secteur semencier. Un groupe de travail CARD créé par décision n°003/MAEPA/SG/DGADAG du 03 juillet a travaillé sur l'élaboration de la SNDR et les notes conceptuelles des projets d'investissement qui vont appuyer sa mise en œuvre.

## **Justification**

Le riz est devenu l'une des principales céréales la plus consommée au Gabon avec une consommation de 44kg/habitant/an

Malgré de nombreuses tentatives d'augmentation de la production de riz (Missions asiatiques, Société Ilimb, la Coopérative AUM), la filière rizicole peine à décoller

Le pays est obligé de faire recours aux importations pour satisfaire les besoins de la population en riz (plus 96 286 Tonnes en 2023, selon le Conseil Gabonais de Chargeur)

Ces importations massives peuvent présenter des risques notamment ceux qui sont liés à la qualité du riz (traitement chimique et la conservation) et la sortie des devises, ce qui implique le basculement de la balance de paiement.

Parmi les facteurs qui freinent entre autres l'essor de la filière riz, on note le manque d'un système semencier performant, le manquant d'aménagement des structures hydro-agricoles.

Face à cette situation, nous proposons le projet « Appui à l'intensification de la production de riz au Gabon » afin de booster la filière de cette céréale au Gabon.

**Zones d'intervention :**

- zones prioritaires (Estuaire, Ngounié, le Woleu-Ntem, le Haut-Ogooué et la Nyanga) pour les deux écologies (plateau et bas-fonds)

| Ecologie         | Bassins rizicoles prioritaires                    | Estimation de surfaces (ha) |
|------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------|
| Pluvial, Irrigué | Estuaire : Akok, Kougouleu                        | 769,21                      |
| Pluvial          | Haut Ogooué : Motobo 1 et 2                       | 187,94                      |
| Irrigué          | Ngounié : Igouma 1 et 2, Ndendé                   | 2472,49                     |
|                  | Nyanga : Nyali, Tchibanga 1 à 5                   | 1895,38                     |
|                  | Woleu-Ntem : Mitzi 1 à 3, Oyem 1 et 2, Sam 1 et 2 | 1111,94                     |
|                  | Total (Ha)                                        | 6436,96                     |

- les nouvelles réserves foncières attribuées par la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT) : 262.906,4 ha de réserves agricoles au Ministère de l'Agriculture (cf. PV 8).

**Objectif général :**

L'objectif général est de booster l'intensification de la production de riz pour satisfaire la demande locale et dégager progressivement un surplus pour l'export.

**Objectifs spécifiques :**

- Réhabiliter et/ou aménager les périmètres rizicoles dans les zones de production et les stations de recherche ;
- Accroître la diversité, la disponibilité et l'accessibilité des intrants de qualité (engrais et produits phytosanitaires) et promouvoir des formules spécifiques pour la fertilisation riz ;
- Produire les semences initiales (souche, prébase et base) et commerciales (R1 et R2) en quantité suffisante dans les périmètres rizicoles ;
- Promouvoir et développer les écologies pluviales et irriguées dans les zones potentielles de production avec la maîtrise et la gestion de l'eau ;
- Renforcer les capacités techniques et l'appui-conseils de tous les acteurs (inspecteurs semenciers, chercheurs, agrimultiplicateurs de semences).

**Descriptions des composantes, résultats et activités**

- **Composantes**

- **Composante 1** : aménagements et/ou réhabilitation des infrastructures (périmètres des stations de recherche et aménagements des périmètres rizicoles (irrigué et plateau) ; Construction des infrastructures (laboratoires semence, qualité grain et amélioration des plantes, entrepôts, ... blocs de croisement)
- **Composante 2** : accroissement de la diversité, la disponibilité et l'accessibilité des intrants de qualité (engrais et produits phytosanitaires) et promouvoir des formules spécifiques pour la fertilisation riz ;

- **Composante 3** : production de semences initiales (prébase, base et maintenance variétale) et commerciales (R1 et R2) certifiées des variétés de riz adaptées aux conditions pédoclimatiques du Gabon en quantité suffisante dans les périmètres rizicoles ;
- **Composante 4** : renforcement des capacités et appui-conseils de tous les acteurs de la chaîne valeur production
- **Composante 5** : Gestion du projet

▪ **Résultats attendus**

**Résultat 1 :**

R.1.1. Les trois (3) sites sont réhabilités (293 ha)

R.1.2. Les sites à aménager sont identifiés

R.1.3. Les 1707 ha sont aménagés en écologie irriguée

R.1.4. Les 5436,96 ha des parcelles en riziculture pluviale sont aménagées

**Résultat 2 :**

R.2.1 Tous les intrants (engrais et produits phytosanitaires) de la filière riz sont exonérés de droits et taxes ;

R.2.2 Divers intrants (engrais, produits phytosanitaires, etc) sont disponibles et accessibles

R.2.3 De nouvelles formulations spécifiques sont développées et vulgarisées pour la fertilisation et la protection riz

**Résultat 3 :**

R.3.1. La station de sélection variétale est dotée d'équipements nécessaires

R.3.2. Des nouvelles variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques du Gabon sont développées et homologuées

R.3.3 Les quatre stations de sélection des variétés sont construites, équipées et opérationnelles

R.3.4 Les services provinciaux de semences sont construites, équipées et opérationnelles

R.3.4. Les agri-multiplicateurs identifiés dans les zones cibles sont formés aux différentes techniques (normes de production de semences, itinéraire technique de la production à la gestion post-récolte et conditionnement) ;

R.3.5. Les producteurs identifiés et sélectionnés sont installés et formés (itinéraire technique de la production à la gestion post-récolte et conditionnement)

**Activités :**

- Aménagement et réhabilitation des périmètres rizicoles irrigués et plateaux
- Construction des infrastructures des laboratoires (semence, qualité du grain, amélioration des plantes), entrepôts, ...
- Mise à disposition des semences de qualité initiales (prébase, base et maintenance variétale) et commerciales (R1 et R2) certifiées
- Facilitation de l'accès et la disponibilité aux intrants et produits phytosanitaires
- Favoriser la diversité des intrants et produits phytosanitaires
- Adapter des formules spécifiques pour la fertilisation riz

- Renforcement des capacités des acteurs de la filière riz (inspecteurs semenciers, agrimultiplicateurs, producteurs, transformateurs, sélectionneurs, distributeurs, ...)

#### **Budget prévisionnel :**

| <b>Composantes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Budget (FCFA)</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Aménagements et/ou réhabilitation des infrastructures (périmètres des stations de recherche et aménagements des périmètres rizicoles (irrigué et plateau) ; Construction des infrastructures (laboratoires semence, qualité grain et amélioration des plantes, entrepôts, ... blocs de croisement) | <b>3 000 000 000</b> |
| Accroissement de la diversité, la disponibilité et l'accessibilité des intrants de qualité (engrais et produits phytosanitaires) et promouvoir des formules spécifiques pour la fertilisation riz                                                                                                  | <b>144 000 000</b>   |
| Production de semences initiales (prébase, base et maintenance variétale) et commerciales (R1 et R2) certifiées des variétés de riz adaptées aux conditions pédoclimatiques du Gabon en quantité suffisante dans les périmètres rizicoles                                                          | <b>360 000 000</b>   |
| Renforcement des capacités et appui-conseils de tous les acteurs de la chaîne valeur production.                                                                                                                                                                                                   | <b>200 000 000</b>   |
| Gestion du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>2 500 000 000</b> |
| <b>TOTAL (FCFA)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>6 204 000 000</b> |

#### **Stratégie de mise en œuvre :**

Le mode participatif sera l'approche adoptée pour la mise en œuvre du projet d'Appui à l'intensification de la production riz au Gabon, afin de solliciter la contribution de toutes les parties prenantes. Le projet consiste à augmenter la production rizicole du Gabon de 86 370 tonnes sur une superficie de 7437 ha dans une période de (09) neuf ans (2024-2033).

Il revient au Ministère en charge de l'Agriculture de créer les unités de coordination du projet en collaboration avec les autres départements ministériels concernées par les activités du projet. Cette stratégie permet également d'impliquer les Directions Provinciales dans l'exécution et le suivi des activités au niveau des provinces cibles, pour permettre une meilleure mise en œuvre des activités du projet.

Au niveau de la coopération avec les autres Ministères sectoriels, les activités relatives à la sécurisation foncière des périmètres aménagés ou réhabilités nécessitent également l'intervention des services techniques du ministère de l'Aménagement des Territoires et les Services du Cadastre, ainsi que le Ministère de la Recherche Scientifique pour la production des semences de qualité et l'élaboration des bonnes pratiques agricoles. Ces services devront être considérés depuis la phase de démarrage du projet.

Une collaboration avec les autres projets présents au niveau des zones cibles et les autorités locales décentralisées est nécessaire pour garantir la synergie et la complémentarité des actions pour une plus grande efficience des résultats du projet.

### **Organisation de gestion du projet**

L'Etat à travers le Ministère en charge de l'Agriculture, en tant que maître d'ouvrage désignera la structure de gestion du projet.

L'objectif est d'assurer la mise en œuvre des activités en conformité avec les politiques et stratégies de développement élaborés par le Ministère en charge l'agriculture en matière de riz.

L'équipe de gestion doit être constituer par des personnels compétents ayant des expériences justifiées dans la mise en œuvre des activités des projets de développement de la filière riz. A cet effet, la combinaison des personnels administratifs et des personnels issus du secteur privé est recommandée.

La constitution de l'équipe de cette structure doit, toutefois, respecter les procédures de recrutement conformément aux lois en vigueur et aux réglementations des partenaires de mise en œuvre

Au niveau central, cette structure sera dirigée par un chargé de projet assisté d'un personnel technique et administratif pour la mise en œuvre du projet.

Au niveau local, le projet s'appuiera sur les structures décentralisées du ministère en charge de l'agriculture et des autres sectoriels, par le biais des protocoles définissant les responsabilités de chaque entité.

### **Suivi-évaluation**

La mise en place d'un outil basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant est indispensable pour assurer l'efficacité du système de suivi et évaluation du projet. Cette tâche sera assurée par l'équipe du projet en collaboration étroite avec le Ministère en charge de l'Agriculture. Cette équipe est, ainsi, chargée de collecter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur les résultats atteints et l'utilisation des ressources.

Le projet fera l'objet d'une étude de situation de référence, l'évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à partir de la deuxième année du projet pour faire l'état du fonctionnement de l'ensemble des structures et analyser la situation d'avancement des activités par rapport aux objectifs fixés. Cette évaluation permettra de réviser, au cas échéant, la logique des interventions pour une amélioration des performances du projet. Quant à l'évaluation finale, elle interviendra à la fin de la mise en œuvre et permettra de mesurer les performances du projet. Ces évaluations peuvent être internes ou externes.

Pour la conduite de l'évaluation interne, elle sera réalisée par l'équipe du projet. Quant aux évaluations externes, elles seront faites par des institutions désignées par le Ministère en charge de l'Agriculture et les institutions qui assurent le financement du projet ou toute autre expertise indépendante sous la supervision du projet.

## **Risques**

### **Zones d'intervention**

- Collaboration étroite avec les autorités régionales et locales
- Collaborer avec les forces de l'ordre et recueillir les localités à haut risques
- Éviter tout déplacement nocturne et les voyages solitaires dans des zones et routes sensibles
- Promouvoir les dialogues sociaux avec les autorités et communautés locales
- Poursuivre les actions de développement dans les zones concernées

### **Environnementaux et sociaux**

- Destruction de l'environnement due à l'aménagement des rizières
- Conflit homme-faune
- Pachydermes
- Oiseaux granivores
- Maladies du riz

### **Risques commerciaux**

- Propension des importateurs de riz à conserver leur position sur le marché
- Problème de distribution du riz local
- Acceptation du produit

Fiche synoptique cf SNDR

Cadre logique cf. SNDR